



# COMPTE RENDU

## Réunion DRH-MD du 20 octobre 2016

Une réunion informelle s'est tenue le 20 octobre 2016 avec la DRH-MD/SRHC ; cette réunion était présidée par Madame Agnès RAVAUD.

La délégation Force Ouvrière était composée de Patrick DAULNY et Lydie BELON.

### ✚ Présentation du calendrier des CAP 2017

Le calendrier des CAP pour l'année 2017 a été remis sur table (voir pièce jointe).

Il est à rappeler que ce calendrier est prévisionnel ; les dates des différentes CAPL sont à confirmer.

#### Pour les administratifs

Il y aura deux examens professionnels avec deux avancements pour le grade d'Attaché d'Administration Principal, afin de rattraper le retard : un oral en février 2017 pour l'avancement 2017 et un oral en septembre 2017 pour l'avancement 2018.

L'administration a demandé à la DGAFP l'autorisation d'organiser un examen professionnel d'Attachés (de B en A) mais celle-ci semble peu disposée à donner le feu vert pour cet examen professionnel, privilégiant la voie des IRA. Par contre, la DRH-MD est en cours de discussion avec la DGAFP pour mettre en place un concours IRA spécifique Ile-de-France.

Les CAPL d'Avancement 2017 pour les Adjoints Administratifs doivent se tenir en février 2017 avant la mise en place du PPCR et en octobre 2017 pour l'avancement 2018.

Un concours de Secrétaires Administratifs de Classe Normale devrait être organisé pour 2017. La DRH-MD travaille actuellement sur le calendrier et le volume.

#### Pour les Techniques

Graf des IEF : En ce qui concerne l'avancement du nouveau grade IEF HC en octobre, cela donnera lieu par la suite à de nouvelles élections pour désigner les commissaires.

### ✚ Document d'orientation à moyen terme de la formation (DOMTF) nouvelle génération

Le projet sur l'orientation à moyen terme n° 2 de la formation du personnel civil 2017-2019 a été remis sur table.

Certes c'est un projet très ambitieux mais n'y a-t'il pas déjà eu un projet ? Que s'est-il passé pendant 3 ans ? Pour FO, le parcours professionnel décrit dans ce document passera par l'ouverture de postes au profit des personnels civils et par la formation qualifiante.

Le DIF n'est pas relaté dans ce document car il disparaît au 31 décembre 2016, au profit d'un autre système.

### ✚ Dématérialisation des CAP

La DRH-MD a rappelé que la dématérialisation est un moyen de simplifier le travail des CAP et non de bloquer le travail des commissaires paritaires.

Une fiche sera transmise aux représentants du personnel en CAP (voir pièce jointe).

A nouveau, FO a dénoncé le fait que seuls les agents proposés ont un formulaire de proposition et non les agents ajournés. Il y a inégalité de traitement entre les agents au vu de l'avancement.

Réponse de l'administration : lorsque les CREP seront dématérialisés et communs aux différents ministères, des informations complémentaires y seront mentionnées. Un groupe de travail interministériel étudie la présentation du document dématérialisé.

### ✚ Loi Sauvadet

Le dispositif est prorogé pour deux années supplémentaires.

FO a rappelé qu'il ne fallait pas réitérer les mêmes erreurs que dans le passé et ne pas donner de faux espoirs aux agents.

Il sera très important d'appréhender toutes les situations des agents en fonctions de leur âge et de leur temps de service pour faire une simulation très précise, afin qu'il n'y ait pas de surprise lors de leur entrée dans un corps de fonctionnaire (salaire, retraite et complémentaire...)



Paris, le 24 octobre 2016

# CALENDRIER DES CAP 2017

Date de MAJ : 20/10/2016

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE			
CAPL TSEF 1 et 2 2017 (1 et 2)		CAPL ATMD 2017 (1)								CAPL TPC 2018 (1)						CAPL ATMD 2018 (1)		CAPL AA 2018 (1)		CAPL SACS et SACE 2018 (2)		CAPL TSEF 1 et 2 2018 (2)			
		CAPL AA 2017 (1)																AS - ASHQC 2018 (1)							
		AS-ASHQC 2017 (1)																							
J	D	1	M	1	M	1	S	1	L	1	J	1	V	1	D	1	D	1	M	1	V	1	V		
2	L	2	J	2	J	2	D	2	M	2	V	2	S	2	L	2	S	2	J	2	J	2	S		
3	M	3	V	3	V	3	L	3	M	3	S	3	D	3	M	3	D	3	V	3	V	3	D		
4	M	4	S	4	S	4	M	4	J	4	D	Pentecôte	4	L	4	M	4	M	4	S	4	S	4	L	
5	J	5	D	5	D	5	M	5	V	5	L		5	M	5	M	5	J	5	J	5	D	5	M	
6	V	6	L	6	L	Oraux APAE 2017	6	J	6	S	6	M	6	M	6	M	6	V	6	L	6	L	6	M	
7	S	7	M	7	M		7	V	7	D	7	M	CCPMD	7	J	CAPC ICSG - Avancement 2018	7	S	7	M	7	M	7	J	
8	D	8	M	8	M		8	S	8	L	8	J		8	V	8	D	8	D	8	M	8	V		
9	L	9	J	9	J	CAPC ASS - APSS 2017	9	D	9	M	9	V		9	S	9	L	9	L	9	J	CAPC CTSS - B en A 2018	9	S	
10	M	10	V	10	V		10	L	10	M	10	S		10	D	10	M	10	M	10	V	10	D		
11	M	11	S	11	S		11	M	11	J	11	D		11	L	11	M	11	M	11	S	11	L		
12	J	CAPC ICSGS - Avancement 2016 et 2017 (1)	12	D	12	D	12	M	12	V	12	L		12	M	Résultats SACS 2018	12	J	CAPC IEF - Avancement IEF-HC 2017 (1)	12	D	12	M		
13	V		13	L	13	L	13	J	13	S	13	M		13	M		13	V	13	L	13	L	13	M	
14	S		14	M	14	M	14	V	14	D	14	M	Ecrit SACE 2018	14	J	CAPC ICSGS - Avancement 2018	14	S	14	M	14	M	14	J	
15	D		15	M	15	M	15	S	15	L	15	J	CAPC SA - C en B 2018	15	V		15	D	15	M	15	M	15	V	
16	L		16	J	16	J	16	D	Pâques	16	M	16	V		16	S		16	L	Oraux TSEF 1 et 2 et SACE 2018	16	J	CAPC TSEF - C en B 2018	16	S
17	M		17	V	17	V	17	L	17	M	CAPC AAE - APAE 2017 (2)	17	S		17	D		17	M	Résultats APAE 2018	17	V	17	D	
18	M		18	S	18	S	18	M	18	J	CAPC Cadres de santé MOI	18	D		18	L		18	M	18	M	18	L	18	L
19	J	CAPC ICSG - Avancement 2017 (1)	19	D	19	D	19	M	19	V	19	L		19	M		19	M	19	J	CAPC SA - MOI	19	D	19	M
20	V		20	L	20	L	20	J	20	S	20	M	Ecrit TSEF 1 et 2 2018	20	M		20	M	20	V	20	L	20	M	
21	S		21	M	21	M	21	V	21	D	21	M		21	J	CAPC AA - MOI	21	S	21	M	21	M	21	J	
22	D		22	M	22	M	22	S	22	L	22	J	CAPC CTSS - MOI	22	V		22	V	22	D	22	M	22	V	
23	L		23	J	23	J	CAPC ATMD - MOI	23	D	23	M	23	V		23	S		23	L	23	J	CAPC ASS - APSS 2018	23	S	
24	M		24	V	24	V	24	L	24	M	24	S		24	D		24	D	24	M	24	V	24	D	
25	M		25	S	25	S	25	M	25	J	Ascension	25	D		25	L	Oraux APAE 2018	25	M	25	M	25	S	25	L
26	J		26	D	26	D	26	M	26	V	26	L		26	M		26	M	26	J	CCPAD	26	D	26	M
27	V		27	L	27	L	27	J	CAPC TSEF - MOI	27	S	27	M		27	M		27	V	27	L	27	M	27	M
28	S		28	M	28	M	Résultats APAE 2017	28	V	28	D	28	M	CAPC IEF - IDEF 2018	28	J	CAPC ATMD - MOI	28	S	28	M	28	J	28	J
29	D		29	M	29	M	29	S	29	L	29	L	CCPAD	29	V		29	D	29	M	29	D	29	V	
30	L		30	J	30	J	CAPC INF A - Avancement 2017 (1)	30	D	30	M	30	V	Ecrit SACS 2018	30	S		30	L	30	J	CAPC INF A - Avancement 2018	30	S	
31	M	CAPC AS-ASHQC - MOI	31	V	31	V		31	M	31	M						31	M	31	M	Résultats TSEF 1 et 2 SACE 2018	31	D	31	D

FILIERE PARAMEDICALE
FILIERE TECHNIQUE
FILIERE ADMINISTRATIVE
CONTRACTUEL
FILIERE SOCIALE

ZONE A
ZONE B
ZONE C
JOUR FERIE
RTT

(1) assujéti à la parution des ratios promus/promouvables (2) assujéti à la publication des résultats de l'examen professionnel

---

**FICHE**

---

**Information au profit des représentants du personnel sur la tenue des CAP sous format dématérialisé**

La dématérialisation de bout en bout du processus avancement conduit à tenir les CAP de manière dématérialisée que ce soit en séance préparatoire ou le jour de la réunion.

Le principe en résultant est que tous les documents nécessaires à la comparaison des mérites professionnels des agents sont désormais mis à la disposition des commissaires paritaires au format dématérialisé.

Il s'agit :

- du tableau synoptique comprenant tous les agents conditionnant proposés et ajournés. Ce tableau comprend toutes les données de carrières et du parcours professionnel auparavant disséminées dans plusieurs documents (tableaux divers et mémoires) ;
- des formulaire de proposition pour les agents proposés au niveau de la formation d'emploi ;
- du CREP pour tous les agents conditionnant (proposés et ajournés) ;
- L'année suivante, les commissaires paritaires disposeront également du tableau synoptique de l'année N-1, complété post CAP.

**I – Le matériel mis à la disposition des commissaires paritaires représentant le personnel**

Ce qui est acté aujourd'hui :

- 2 ordinateurs par organisation syndicale, pour les séances préparatoires et pour le jour de la CAP.

Dans toute la mesure du possible en fonction des contraintes matérielles de chaque CMG, un écran supplémentaire à connecter à chaque PC portable, une imprimante dans la salle des séances préparatoires.

L'objectif à atteindre :

- Pour faciliter le travail des représentants du personnel, une nouvelle expression de besoin en ordinateurs portables va être établie afin de doter chaque commissaire paritaire (titulaire et suppléant) d'un PC.

**II– Les documents remis aux commissaires paritaires au format papier**

Afin de faciliter l'appropriation du nouveau format des CAP, quelques documents sont encore remis au format papier :

- Une impression du tableau synoptique présentant dans l'ordre :
  - o Les agents figurant dans le projet de tableau (1, 2, 3, 4 ....)

- Les agents proposés par la formation d'emploi (tous les n°1, puis tous les n°2...)
- Les agents ajournés par la formation d'emploi classés par ACE
- Le tableau de recensement des DSTC
- Le tableau de répartition des postes par employeur
- A la demande (**raisonnable**) des représentants du personnel, des CREP et des formulaires de proposition à imprimer directement sur l'imprimante mise à disposition ou à demander au gestionnaire chargé de la CAP.

Au total, les commissaires paritaires disposent de façon synthétique et dans un seul document de la totalité des données de carrière de tous les agents conditionnants (proposés et ajournés) alors qu'auparavant ces données étaient disséminées dans différents documents. Ainsi, leur travail doit s'en trouver facilité (le RETEX conduit sur les CAPL dématérialisées a d'ailleurs confirmé ce point).

Au regard des éléments précités, il n'est pas nécessaire de remettre des données sur clé USB.